

**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE**

**COMMUNE DE BERNEX**

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° D2026\_22/03/8**

**Séance du 22 Mars 2026**

L'an deux mille vingt-six le vingt-deux mars à 18h00

Se sont réunis à la mairie les membres du conseil municipal de la commune de Bernex sous la présidence de Monsieur Pierre André Jacquier, Maire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire sortant le 18 Mars 2026.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : Pierre André Jacquier, Jean-Yves Guegan, Sylvie Trincaz, Emilien Abgrall, Dorothee Arrandel, Richard Martinez, Gilles Colliard, Pascal Dumerger, Edouard Betemps, Marina Vaillaut, Stéphane Vesin, Aline Chevallay, Claire Rousseau, Florine Valentin, Marion Pivot.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent : Néant

Procuration : Néant

M. Jean-Yves Guegan a été désigné comme secrétaire de séance.

**4. Fonction publique – 4.2. Personnels contractuels**

**Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels remplaçants (en application de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique notamment son article L.332-13,

Considérant ce qu'il suit :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dispositions de l'article L.332-13 du code général de la fonction publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agent publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) sur emploi permanent autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou indisponibles en raison d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou cadre d'emplois, d'un congé régulièrement accordé en application du présent code ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels territoriaux,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,

Considérant que ces contrats sont conclus pour une durée déterminée et peuvent prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer. Ils peuvent être également renouvelés par décision expresse dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponible sur emploi permanent

**Charge** Monsieur le Maire de déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience professionnelle et leur profil et de signer les contrats nécessaires

**Dit** que les crédits correspondants seront inscrits au budget.

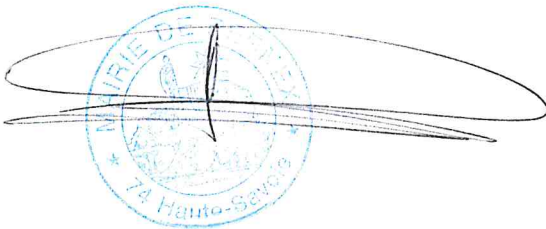
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,

Le Maire,

Pierre André Jacquier

Le Secrétaire de séance

Jean-Yves Guegan



A large, stylized black signature scribble, likely belonging to Jean-Yves Guegan.

Certifié exécutoire

Télétransmis en sous-préfecture le 23/03/2026

Mise en ligne sur le site internet de la commune le 23/03/2026

